

Certificat de conformité

Le Fabricant :

ITRAS
ECLAIRAGE
ZA MARCEL
DASSAULT
64170 ARTIX

- Déclare que le(s) luminaire(s) référence « **DETECTEUR ENCASTRE / SAILLIE** » est (sont) conforme(s) :
- Aux exigences des Directives Européennes suivantes (sous réserve d'une utilisation et d'une installation conforme aux exigences des normes en vigueur NF C 15100) :
 - **Directive 2006/95/CE et 2014/35/UE et ses amendements**
Directive européenne « Basse Tension » - Relative au rapprochement des États Membres concernant le matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension. (DBT)
 - **Directive 2004/108/CE et 2014/30/UE et ses amendements**
Relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique. (CEM)
 - **Directive 2012/19/UE et ses amendements**
Relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
 - **Directive 2011/65/CE et ses amendements**
Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. (RoHS)
 - **Directive 2009/125/CE et ses amendements**
Etablissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie. (ErP)
 - **Directive 94/62/CE et ses amendements**
Relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- Le(s) produit(s) présenté(s) ci-dessus est (sont) conforme(s) aux exigences générales des Normes Harmonisées suivantes
- **EN 55015 : 2013+A1 : 2015**
 - **EN 61000-3-2 : 2014, EN 61000-3-3 : 2013**
 - **EN 61547 : 2009 + A1 : 2007 + A2 : 2009**
Equipements pour l'éclairage à usage général – Exigences concernant l'immunité CEM.

Certificat de conformité

Le Fabricant :

ITRAS
ECLAIRAGE
ZA MARCEL
DASSAULT
64170 ARTIX

► Le(s) produit(s) présenté(s) ci-dessus est (sont) conforme(s) aux exigences générales des Normes suivantes :

- **EN 60669-1 : 1999 + A1 : 2002 + A2 : 2008**
- **EN 60669-2-1 : 2004 + A1 : 2009 + A12:2010**

- **EN 61000-3-2 : 2006 + A1 : 2009 + A2 : 2009**
Comptabilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤16A par phase).
- **EN 61000-3-3 : 2008**
Comptabilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3 : Limites - Limitations des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤16A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.

A ARTIX, le 15 mars 2019.

P. TRAVERS

